

Initiatives ministérielles

M. Schmidt: Il n'y a pas un grain de vérité dans cette allégation. Monsieur le Président, je tiens à vous dire, à vous et à tout le monde, qu'il s'agit de ma part d'une décision tout à fait délibérée. Si des contraintes ont été exercées, c'est à cause de ce ministre qui n'a pas voulu modifier le régime de retraite actuel de telle sorte que nous puissions y souscrire en étant raisonnablement assurés qu'il est juste et équitable à l'égard des contribuables canadiens.

• (1550)

Si des contraintes ont été exercées, c'est à cause du gouvernement qui n'a pas su prendre de décision. Il n'a pas présenté les modifications qui auraient dû être apportées au régime de retraite pour qu'il soit juste et aussi généreux que les autres régimes de retraite le sont pour tous les citoyens ordinaires.

Si des contraintes ont été exercées, il faut voir où elles ont été exercées. Je veux que tous les députés sachent que, en ce qui concerne ma décision, je me sens lié non pas par mon parti ni par qui que ce soit, mais par mon devoir de représenter ma circonscription. Mes électeurs m'ont dit haut et clair que je ne méritais pas une pension de retraite plus généreuse que ce qui est normal et acceptable pour tous les Canadiens et ils sont disposés à payer pour cela.

L'autre point, c'est que les modifications proposées ne sont pas rétroactives.

Une voix: Excusez-moi, mais je dois faire un appel téléphonique.

M. Schmidt: C'est bien, faites votre appel téléphonique. J'espère que vous le ferez. L'autre chose que nous devons bien comprendre, c'est. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Peut-être que quelque chose m'a échappé. Je vous demanderais de limiter ce genre d'interventions. Je sollicite la collaboration de tous mes collègues pour qu'ils s'adressent à la présidence.

M. Schmidt: Je vous remercie, monsieur le Président. C'est de cette façon que devraient aussi se faire les appels téléphoniques.

La présente proposition se trouve à créer un régime de retraite à deux niveaux, selon qu'on a été élu avant ou en 1993. Cela donne deux régimes de retraite différents, ce qui constitue en soi une injustice. Pourquoi les anciens députés seraient-ils traités autrement que ceux qui seront élus à l'avenir.

Je tiens à bien montrer à quel point les allocations de ce régime sont révoltantes. Voici la liste des dix plus grands bénéficiaires du nouveau régime proposé dans le projet de loi C-85, de sorte que tout le monde comprendra de quoi il retourne ici. Les prévisions portent sur neuf ans pour les ministres qui vivent jusqu'à l'âge de 75 ans et tiennent compte d'un taux annuel d'inflation de 5 p. 100. Voici les personnes qui satisfont à ces conditions.

Le député de Sherbrooke, qui se trouve à être aussi le chef du Parti progressiste conservateur, retirera 4,5 millions de dollars. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte, qui est aussi le ministre des Pêches, touchera 3,9 millions. Le député de Cap-Breton—Richmond—Est percevra 3,6 millions. Le député de Burnaby—Kingsway recevra 3,5 millions. Le député de Winnipeg—Transcona retirera 3,3 millions. Le député de York-Ouest, qui est le ministre de l'Immigration, recevra 3,1 millions et le député de York-Sud—Weston touchera 2,7 millions de dollars. La députée de Hamilton—Est, la vice-première ministre, touchera 2,5 millions de dollars, le député de Papineau—Saint-Michel, 2,6 millions de dollars, et le député de Glengarry—Prescott—Russell, 2,1 millions de dollars.

Quel autre Canadien touchant un revenu normal pour une productivité ordinaire recevrait une telle pension? À l'instar des témoins qui ont comparu devant le comité, j'estime que cela n'arrivera pas.

Le président du Conseil du Trésor a dit que c'était une modification et une réduction appréciables, mais ce ne sont que de belles paroles en l'air qui sont bien trompeuses. C'est une façon hypocrite de prétendre tenir une promesse électorale.

Je n'ai pu m'empêcher, en rédigeant certaines de mes notes, de penser à une comptine que j'ai apprise dans mon enfance. C'est une comptine qui s'applique fort bien à l'hypocrisie. La voici: «Petit Jack Horner était assis dans son coin et mangeait son pudding, il enfonça son pouce dedans et en sortit une prune, et dit quel bon garçon je suis.» Je ne pouvais m'empêcher de penser aux libéraux qui songent à modifier leur régime de retraite. Ils ont plongé leur main dedans, en ont sorti une prune d'or et ont dit quels bons libéraux nous sommes.

Ce n'est pas tout. C'est la victoire, en dernière analyse, de la cupidité et de l'intérêt sur le bon sens et le leadership responsable. Voilà le plus triste de l'affaire. Qu'en est-il du leadership? Quel exemple à donner aux jeunes! Comment, après cela, prétendre que le gouvernement dépense les deniers publics de façon responsable?

• (1555)

Nous sommes censés jouer un rôle de gardien et veiller sur l'argent des contribuables comme des fonds gardés en fiducie en leur nom, et que nous dépensons dans leur meilleur intérêt. Cependant, que font certains députés? Ils demandent au gouvernement de réduire les dépenses, d'agir de façon responsable, mais pas en ce qui les concerne. Ils disent que ce qu'ils ont est bien et qu'on devrait leur en donner un peu plus. Ils accepteront une légère coupe dans leur pension, mais très légère. Ils soutiennent qu'ils doivent gagner beaucoup d'argent étant donné tout ce à quoi ils ont renoncé.

Je ne pense pas qu'un seul député se soit porté candidat aux élections sans avoir bien compté à l'avance ce que cela lui coûterait. Il y en a sûrement qui ont vu le régime de pension comme un joli pactole sur lequel il serait bon de mettre la main. En fait, c'est là que réside toute la question. La pension n'est pas